

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

ROUBAIX-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an... Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, etc.

JOURNAL DE ROUBAIX MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Annonces: la ligne... Réclames... Faits divers... On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont recues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRE, libraire, Grand-Place, à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE et C<sup>o</sup>, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, place de la Bourse; à Bruxelles, à l'Imprimerie de P. FAUCON.

ROUBAIX, 9 MARS.

La gauche proprement dite de la Chambre, réunie hier, a décidé que ses membres ne pourront à l'avenir faire partie d'un autre groupe. Une résolution analogue sera probablement adoptée par le centre gauche.

Le but des deux groupes modérés est de se séparer de l'élément radical pour constituer une majorité ministérielle avec l'adjonction d'une quarantaine de députés d'union républicaine.

Voilà le plan. Réussira-t-il? Peut-être; mais, en cas de réussite, il ne produira certainement pas les résultats que ses organisateurs attendent.

Le succès de la combinaison projetée reste d'ailleurs subordonné à l'option des députés mis en demeure de choisir entre la gauche et l'Union républicaine.

Or, la Lanterne se croit en droit d'assurer qu'avant huit jours, la gauche républicaine, devenue un vaste centre gauche, ne gardera plus un seul de ses membres de l'Union et se verra à son tour désertée par ses anciens fondateurs.

De son côté, la Marseillaise raille en ces termes le projet des ministériels:

« Le gouvernement est à la recherche d'une majorité... Quelle majorité? Cet habit d'Arlequin, qui s'appelle le ministre, veut-il une majorité pour son lambeau rouge, ou pour son lambeau jaune, ou pour son lambeau vert? Dans le cabinet, tous les ministres ont sur toutes choses des opinions diverses. Encore faudrait-il qu'ils s'entendissent avant de se faire entendre... »

Enfin, la Lanterne déjà citée déclare que « l'irréconciliable et par le seul fait de la dissolution prise hier soir, MM. Waddington et Léon Say ne se soient fait inscrire sur le champ à la gauche républicaine du Sénat. »

Pour notre part, nous ne voulons voir dans la combinaison adoptée par la gauche qu'un état d'émulation des

divisions républicaines et de l'impuissance gouvernementale. Les modérés de la République se reconnaissent incapables de gouverner autrement qu'avec un appoint fourni par ses adversaires. Ils cherchent dans une scission anti-fraternelle et dans une sorte de conjonction des centres, le moyen de résister aux revendications de la logique révolutionnaire.

La mise en accusation

La commission d'enquête a pris hier une grave résolution. Le Rappel étant de tous les journaux républicains celui qui donne les détails les plus complets sur la séance, nous empruntons son compte rendu:

La commission d'enquête sur le Seize-Mai s'est réunie hier, à une et ne s'est séparée qu'après cinq heures de délibérations et après avoir pris des résolutions définitives.

La commission, au début de sa séance, a entendu les ministres de la justice et de l'intérieur, qui sont venus donner une seconde et dernière fois l'avis du gouvernement.

Le rapport de M. Brissot a été communiqué. C'est M. Lepère qui a presque seul porté la parole. C'était la première fois qu'il se présentait devant la commission en qualité de ministre de l'intérieur; précédemment il n'avait pas été appelé à venir conférer avec elle.

M. Lepère a dit que, comme ses collègues, il croyait devoir se prononcer contre le procès du Seize-Mai. Avant d'entrer au ministère, il avait déjà pensé que cette mesure serait impolitique et dangereuse, et depuis il n'a fait que se fortifier dans cette conviction.

Les raisons pour lesquelles le gouvernement croit devoir conclure le procès du Seize-Mai restent ce qu'elles étaient précédemment. Le ministre n'a pas cessé de penser que le ven du pays en faveur de l'apaisement, de la solution des questions d'affaires, de l'abandon de questions politiques irritantes, est général et manifeste.

M. Lepère, sans méconnaître la gravité des actes commis par les ministres du Seize-Mai, prétend qu'on ne pourrait arriver à des qualifications légales suffisantes pour conduire à des condamnations efficaces. On n'obtiendrait — en cas de condamnation — que des peines légères, des peines qui n'auraient aucune signification.

Quant aux ministres du cabinet Rochetteau que le rapport Brissot met également en cause, la question est différente. Le rapport relate les ordres donnés par ce ministre aux chefs de corps pour évincer la population avec une rigueur et une énergie qu'on ne saurait trop sévèrement juger.

M. Lepère, sans méconnaître la gravité des actes commis par les ministres du Seize-Mai, prétend qu'on ne pourrait arriver à des qualifications légales suffisantes pour conduire à des condamnations efficaces.

Quant aux ministres du cabinet Rochetteau que le rapport Brissot met également en cause, la question est différente.

Le rapport relate les ordres donnés par ce ministre aux chefs de corps pour évincer la population avec une rigueur et une énergie qu'on ne saurait trop sévèrement juger.

M. Lepère, sans méconnaître la gravité des actes commis par les ministres du Seize-Mai, prétend qu'on ne pourrait arriver à des qualifications légales suffisantes pour conduire à des condamnations efficaces.

Quant aux ministres du cabinet Rochetteau que le rapport Brissot met également en cause, la question est différente.

Le rapport relate les ordres donnés par ce ministre aux chefs de corps pour évincer la population avec une rigueur et une énergie qu'on ne saurait trop sévèrement juger.

rappelé aussi cet argument de l'armée, et il s'est retiré immédiatement après pour aller rejoindre M. Waddington à la commission du retour à Paris.

Après le départ des ministres, un débat approfondi s'est engagé sur la question de savoir quelles conclusions on donnerait au rapport de M. Brissot.

On sait que M. Brissot proposait primitivement la nomination d'une commission d'enquête non qui se soumettrait à la Chambre la mise en accusation. M. Floquet, depuis, avait démontré — ainsi que nous l'avons expliqué — que la commission pouvait et devait directement proposer la mise en accusation.

C'est sur ce terrain purement juridique que le débat s'est engagé. MM. Albert Grévy et Jozon ont soutenu qu'il n'y avait pas lieu à la mise en accusation.

La commission a décidé qu'elle proposerait directement à la Chambre la mise en accusation.

Il est intéressant de connaître la répartition des voix dans ce vote si important. Quoique le scrutin ait été secret comme les délibérations de la commission, nous croyons pouvoir donner cette répartition.

Il y avait 31 membres présents sur 33 dont se compose la commission. Les deux absents étaient M. Spuller et Vitiello, retenus par raison de santé.

Les 22 voix qui ont voté pour la mise en accusation sont celles de MM. Allain-Targé, Louis Blanc, Brissot, Boussier, Buyat, Brélay, Boissy-d'Anglas, Ballau, Germain Casse, Cazot-Pommeyron, Floquet, Albert Joly, Lelièvre, Le Courroyer, Lisbonne, Lockroy, Laisant, Menard-Dorian, Meyer, Georges Périn et Varambon.

Les 7 membres qui ont voté contre sont MM. Bethmont, Bernard-Lavigne, Christophle, Freminet, Jozon, Noiret et Léon Hénault.

Enfin M. Albert Grévy, président, et M. le général de Chanal se sont abstenus.

La commission a décidé que le rapport de M. Brissot serait déposé aujourd'hui samedi sur le bureau de la Chambre.

La résolution qui a été le rapport et sur laquelle la Chambre aura à statuer est ainsi conçue: « La Chambre décrète d'accusation les ministres des cabinets des 16 mai et 23 novembre 1877, ordonne que le présent rapport, le dossier et les pièces qui l'accompagnent seront remis au Sénat, et désigne MM. les ministres à désigner par le Sénat pour remplir l'office de ministère public auprès du Sénat. »

Avant d'autoriser le dépôt du rapport, la commission a voulu en entendre une dernière fois les déductions, la suite de l'argumentation juridique et enfin la fermeté des conclusions.

Ce rapport contient environ 120 pages, dont une partie est consacrée à rappeler les actes des 16 mai et 23 novembre 1877, et l'autre partie à développer les faits et à montrer la présomption de culpabilité qui pèse sur leurs auteurs.

Nous devons signaler surtout un passage de l'argumentation de l'honorable rapporteur qui répond à une objection que nous avons élevée, et que nous avons relatée plus haut.

M. Lepère prétendait qu'on ne pouvait qualifier, au point de vue des règles du code pénal, les actes du ministère du Seize-Mai, on arriverait à des qualifications très-faibles, mais nécessaires, en effet, pour que des condamnations également très-faibles, sinon nulles.

Le rapport rappelle, au contraire, qu'on a toujours pu poursuivre les ministres pour le crime de haute trahison, que la qualification de haute trahison, que la qualification

de co-accusés, qui tous, vous attesterez la réalité du fait.

Non-seulement à la Rotonde, mais encore à la salle de la perle et à la brasserie Gauthier, M. Andrieux a prononcé les discours les plus furibonds, à tel point que, s'il eût été libre le matin du 4 septembre, lorsque les chasseurs et les lanciers se déployèrent devant l'Hôtel-de-Ville, le peuple l'aurait certainement pris pour son général, tant son langage avait été belliqueux dans les réunions.

Voici un bien étrange nouvelle! Nous ne le mentionnons que sous toute réserve, bien que depuis deux jours elle court l'Europe entière, tant elle nous paraît grave, et, nous voudrions pouvoir le dire avec une complète assurance, tout à fait invraisemblable: des dépêches provenant de sources diverses s'accordent à annoncer que, de la rue, la Révolution a envahi le palais impérial de Saint-Petersbourg.

Alexandre II et le grand-duc héritier ont peut-être été sur le point de donner au monde le spectacle d'une de ces luttes de famille dont le souvenir s'attache à cette royale demeure. Pourquoi? On en est encore aux conjectures. Seul, le correspondant de Vienne du Daily Telegraph entre dans des détails assez circonstanciés.

Nous les reproduisons ainsi que suit, d'après l'analyse de l'Agence Havas: « Mardi dernier, après une conversation de trois quarts d'heure, le tsarévitch aurait quitté le palais de son père dans un état de vive excitation. Le Tsar a immédiatement convoqué le conseil des ministres et les a informés qu'il jugeait nécessaire, pour la sécurité de l'Etat, de mettre le prince héritier en surveillance; il a accusé son fils d'être de connivence avec les plus dangereux ennemis de la Russie. Les ministres ont en les plus grandes difficultés à calmer l'agitation du Tsar et à l'amener à prendre des mesures moins rigoureuses. Finalement, le Tsar a consenti à ce que le tsarévitch fût simplement assigné dans son palais sur parole. »

Le Nouveau Préfet de Police Les policiers lyonnais ont envoyé à M. Andrieux un grand nombre de lettres débilitantes que le Progrès de Lyon, publie:

Première lettre: « Il y a des hommes qui subissent à cette heure le chagrin d'être les victimes de la décadence... »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

« Nous nous associons au signataire de cette lettre, parce que nous sommes d'accord avec M. Andrieux dans tout ce qu'il dit, mais nous ne sommes pas d'accord avec lui sur tout ce qu'il ne dit pas. »

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 10 MARS.

LA CROIX DE MOUGUERRE

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX XXI

(suite)

Malgré la saison rigoureuse, la jeune femme n'avait pas hésité, et la Providence, qui ne veut point étre en reste de générosité envers une simple mortelle, adoucit les frimats de janvier pendant le voyage.

Maria-Anne, petite et fraîche de santé, était à peine capable, durant l'hiver, de passer de sa chambre au salon.

Et de son cœur s'élevait vers les hauteurs de Mouguerre un hymne d'intime reconnaissance.

La marquise l'avait vue se mettre en route avec terreux, le comte de Fozzelle avec dépit. La première tremblait pour sa chère amée. Le second constatait que la route et les ardeurs contrecarantient opiniâtrement tous ses desirs.

Elle ne s'était agi encore que d'accompagner sa fille en voyage. Mais la goutte avait fauché ses projets matrimoniaux, et le pauvre gentilhomme avait eu la mortification de voir sa belle veuve porter à son riche Anglais son cœur inconstant et sa solide fortune.

Les petites filles avaient couché là. Les petits garçons avaient été emmenés, pour la nuit, par une voisine charitable.

Car le « monsieur de Grenoble », qui était un employé de la recette, avait été prié le juge de paix de faire réunir tous les meubles dans une seule pièce pour la garantie de la recette des finances qui se trouvaient lésée par le départ du percepteur du Tullin.

Ce que voyant, la voisine charitable avait promis de recueillir les orphelins jusqu'au moment où la famille, avertie, pourrait les venir chercher.

Telle se présentait la situation à l'arrivée de Maria-Anne. Les premières pressées échangées, elle voulait s'élancer et pénétrer seule dans le bureau de la perception, où l'employé la reçut avec distinction.

C'était un homme des mieux élevés, un peu dur dans le service et qui se fut sans doute préoccupé davantage des enfants de Vambry si l'inspection financière ne l'avait entièrement absorbé.

Monsieur, lui dit Maria-Anne après avoir décliné son nom, je suis accourue de Bayonne pour savoir la vérité sur M. de Vambry, le frère de mon mari, et je vous demande de bien vouloir me la faire connaître tout entière, mon mari étant à l'étranger.

« J'ai le regret, madame d'avoir à vous prévenir que cette vérité vous sera particulièrement pénible. »

« Il le faut, monsieur, je saurai l'entendre. »

« Apprenez donc, madame, que M. Marius de Vambry, absent depuis onze jours, est accusé par son administration d'avoir pris la fuite en emportant la caisse. »

d'une indigne compagne, la fuite même, toutes ces choses étaient possibles, sauf le vol.

Un Vambry ne pouvait descendre jusqu'à ce malin après des années de dégradations successives.

Monsieur, dit très-vivement la jeune femme, n'y aurait-il pas là une épouvantable fatalité?... une erreur que je suis impuissante à expliquer, mais dont la certitude est évidente pour qui connaît la famille de Vambry... et mon beau-frère personnellement?

« Une erreur?.. Eh! madame, quelle erreur possible en face des constatations matérielles dont je vais, avec une peine réelle, veuillez le croire, vous donner un rapide aperçu. »

« Oh! oui, monsieur, dites... peut-être pourrais-je vous aider à comprendre. »

« Pour moi, madame, la chose n'est que trop claire. Le percepteur de Tullin présente un malin sans prévention sur commissaires lui laisser de fonds, sans lui donner d'ordres. Celui-ci, qui avait déjà, paraît-il, vu M. de Vambry passer plusieurs jours hors de chez lui sans congé, et qui avait eu le tort de n'en pas avertir son administration des finances, patiente deux jours, trois jours, se trouve tout-à-coup en face d'une somme à payer, s'aperçoit que la clé de la caisse ne lui a pas été laissée. »

« Nous arrivons, en effet, nous trouvons vide la caisse que nous faisons ouvrir et la comptabilité dans un certain désordre, que l'expérience du jeune employé, livré à ses seules forces, explique suffisamment. »